

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoit MOREAU, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Fanny LOURETTE, Stéphanie CAPRON, Agnès VAN COLEN, Franck MATTON, Gérard BLONDEL, Jean-Luc CANU.

Monsieur Pierre GAY a été élu secrétaire.

Monsieur Gérard BLONDEL précise que sur le dernier compte-rendu il avait dit concernant le tracteur qu'il fallait enlever la cabine et mettre un arceau.
Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de pouvoir régler la participation au FPIC, Monsieur Le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Primitif 2016 de la Commune à savoir :

FONCTIONNEMENT (Dépenses)

Article 61521 : Entretien de terrains : - 1 700 €

Article 73925 : Prélèvement FPIC : + 1 700 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Madame Fanny LOURETTE est arrivée à la séance à 18 h 15

LICENCE IV

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur et Madame JANOWSKI Christophe gérant du restaurant « Les Embruns ». Ils souhaitent changer leur activité et s'orienter vers un bar licence IV et brasserie au printemps prochain. Monsieur Le Maire rappelle que la Commune est en possession d'une licence IV et qu'elle intéresse Monsieur et Madame JANOWSKI. Des contacts ont été pris avec la Préfecture pour connaître la démarche à suivre. Une convention se référant à l'arrêté préfectoral du 08 Novembre 2016 doit être établie entre les parties. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition la licence afin de rester propriétaire et notifier dans la convention qu'elle ne doit en aucun cas être délocalisée, fermée et sous louée. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer la licence IV à Monsieur et Madame JANOWSKI pour un loyer annuel de 150 Euros. Le vote est le suivant : Pour 8 Contre 2. Monsieur Jean-Pierre CANU et Madame Marie-Hélène CHANGARNIER étant opposés au prix de la location. En ce qui concerne la convention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à la signer pour une durée de 6 ans avec tacite reconduction.

OTAF

Monsieur Le Maire souligne que l'OTAF est une association qui a pour objectifs principaux de :

- Promouvoir et de coordonner toutes initiatives en faveur des personnes âgées dans le secteur de Fontaine-Le-Dun
- Mettre en œuvre toutes actions ou services de nature à favoriser le maintien des plus fragiles dans leur domicile et à améliorer leurs conditions de vie
- Etre à l'écoute des besoins des aînés pour découvrir ensemble le plaisir de vivre pleinement et joyeusement sa retraite.

L'OTAF gère les dossiers à savoir les relations employeurs/aides ménagères, la saisie et la déclaration des salaires, le suivi des dossiers APA, l'aide à toutes tâches administratives basiques.

Monsieur Le Maire précise que l'aide à la toilette n'est pas comprise dans leurs prestations. Pour de tels services, l'OTAF sollicite une cotisation de 3 € par habitant.

Monsieur WYSS demande si la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre propose ces services.

Un organisme le CLIC existe. Monsieur Jean-Pierre CANU propose de se renseigner. Le dossier est à l'étude.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS-TRANSFERT DE COMPETENCES A LA CCCA

Monsieur Le Maire expose que nous avons reçu un courrier de la Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM), notifiant que selon la Loi N° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ALUR, celle-ci établit une nouvelle répartition pour l'instruction des actes d'urbanisme des communes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale EPCI de plus de 10 000 habitants.

- Considérant qu'en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la commune de Sotteville-Sur-Mer, sera membre au 1^{er} janvier 2017 d'un EPCI de cette taille, la DDTM ne pourra plus instruire les actes d'urbanisme pour le compte de la Commune.
- C'est pourquoi, il est proposé de prendre une délibération de principe afin d'adhérer au service d'instruction mis à disposition à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

Accepte le principe transfert de la compétence de l'instruction des autorisations du droit des sols à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

CLASSE DE NEIGE

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement de Madame BLANCHARD, Professeur des Ecoles des classes de CM1 et CM2 concernant la subvention de 750€ pour une classe de neige en janvier 2017 à la Clusaz.

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de Madame BLANCHARD, Professeur des Ecoles des classes de CM1 et CM2 sollicitant un complément de subvention de 150 € correspondant à la participation accompagnateur pour une classe de neige en janvier 2017 à la Clusaz.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention complémentaire de 150 € pour la classe de neige.

Le Conseil Municipal demande des explications quant à la répartition des frais des accompagnateurs sur les communes. Monsieur Le Maire prendra contact avec Madame BLANCHARD.
Madame Marie-Hélène CHANGARNIER quitte la séance à 19 h20 pour raisons familiales.

QUESTIONS DIVERSES

- CLUB DE LUTTE

Monsieur Le Maire rappelle la demande du club de lutte concernant l'utilisation de l'école pour l'éveil et le renforcement musculaire le jeudi soir. L'organisme SOCOTEC a procédé à la vérification électrique. Quelques petits travaux sont à réaliser. Monsieur Éric SAINT SANS est contacté. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte que le club de lutte pratique leur activité dans l'ancienne école. Une convention d'occupation des locaux sera rédigée.

Madame Stéphanie CAPRON arrive à 19 h 25.

- DECES DE MONSIEUR DUJARDIN BERTRAND

Monsieur le Maire rappelle que lors des obsèques de Monsieur DUJARDIN Bertrand, des dons ont été faits pour la recherche contre le Cancer. Il propose au Conseil Municipal de faire un don. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire un don de 150 euros pour la recherche contre le cancer. Une carte sera remise à Madame Corinne DUJARDIN.

- SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Du lundi 19 Décembre 2016 au lundi 02 janvier 2017 inclus, le secrétariat de la Mairie sera ouvert uniquement :

- Mardi 20 Décembre de 11 h à 12 h
- Vendredi 23 Décembre de 17 h à 18 h
- Samedi 31 Décembre de 10 h à 12 h

- ASSOCIATION « LES LUCIOLES »

Monsieur Le Maire rappelle qu'une assemblée extraordinaire de l'Association « les Lucioles » a eu lieu le mardi 13 décembre à la salle « La Grange ». Il souligne trois points :

- Définition de la nouvelle équipe et redéfinition des horaires de présence des encadrants.
- Communication beaucoup plus importante car cette association est méconnue
- Les comptes 2016 sont en équilibre. Une subvention exceptionnelle de 1 500.00€ de la Communauté de Communes « Entre mer et Lin » va être versée pour la fin de l'année.

- EXPOSITION

Monsieur Jean-Pierre CANU souligne que Monsieur Jean-Pierre OUAINVILLE a réalisé beaucoup de photos sur Sotteville dans le cadre des animations de Rencontre Sur le Plateau. Il souhaiterait réaliser une exposition photo dans la salle « la Bergerie » en mai juin (2 week-ends et une semaine) et souhaite une gratuité de la salle.

Le Conseil Municipal est très favorable à l'exposition mais ne souhaite pas donner gratuitement la salle. L'animation de Rencontre sur le Plateau, au mois de septembre, bénéficie toujours de la gratuité des salles durant tout le weekend.

Monsieur Gérard BLONDEL quitte la séance à 20 h 05 pour raisons familiales

- AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERATION

Monsieur Jean-Pierre CANU propose de réfléchir à un aménagement de la place avec un projet touristique (mise en valeur de la descente à la mer, place...). Monsieur Le Maire rappelle que ce projet a déjà été évoqué mais sans suite. Il propose à Monsieur Jean-Pierre CANU de former un groupe de travail et de présenter un projet dans 4 à 6 mois. Ce projet fera ensuite l'objet d'un dossier qui sera présenté à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre qui en a la compétence.

Madame Fanny LOURETTE propose d'inclure les sports et loisirs dans l'aménagement.

Messieurs Jean-Pierre CANU, Franck MATTON, Jean-Luc CANU et Thierry WYSS se proposent de travailler sur le projet.

La séance est levée à 20 h 40